



Envoyé en préfecture le 07/02/2025  
 Reçu en préfecture le 07/02/2025  
 Publié le 07/02/2025  
 ID : 068-216802082-20250204-2025\_DELIB\_04-DE

REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MICHELBAACH-LE-HAUT

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	12

Séance du: Mardi 04 février 2025  
 L'an Deux mille vingt cinq  
 et le 04.02.2025  
 à 19H00

Date de la convocation
27 janvier 2025

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André WOLGENSINGER, Maire

Date d'affichage
07 FEV. 2025

Présents : L'ensemble des conseillers sauf Messieurs KLEIN Yannick, LENTZ Gilles et MUNCH Laurent.

Mr David HERNANDEZ A été élu secrétaire de séance

04\_2025

### **OBJET : FINANCES : Acceptation du don proposé par le comité de la fête du pain de Michelbach-le-haut**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code civil ;

Vu la proposition de don présentée par le comité de la fête du pain de Michelbach-le-Haut ;

Considérant que le don proposé consiste en un virement de 2 412,96 € sur le compte du Trésor pour la contribution à la rénovation de la salle qui sera destinée aux associations, salle située dans les locaux du presbytère ;

Considérant que la commune a capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donateur ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le don de 2 412,96 € du comité de la fête du pain de Michelbach-le-Haut,
- **Exprime** sa profonde gratitude au comité de la fête du pain de Michelbach-le-Haut pour sa générosité envers la commune,
- **Charge** Mr le Maire d'établir le titre de recettes correspondant au compte « 10251 dons et legs en capital »,
- **Autorise** Mr le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal le

André WOLGENSINGER



David HERNANDEZ  
Secrétaire de séance

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission au représentant de l'Etat le **07 FEV. 2025**
- de la publication à compter du **07 FEV. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID : 068-216802082-20250204-2025\_DELIB\_04-DE

